

N°2024-D02/B

OBJET :
Adoption du Compte
Administratif 2023-
Secteur TVA

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le 13 Mars à 16h

Le Comité Syndical légalement convoqué pour la séance du 06 mars n'a pu se réunir faute de quorum. Il est de nouveau convoqué ce jour avec le même ordre du jour et s'est tenu à la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Etang de Saint-Quentin en Yvelines dite « Île de loisirs » sous la présidence par intérim de Madame Sylvie PIGANEAU, 1^{ère} Vice-Présidente.

Étaient présents :

Mesdames Chantal CARDELEC, Colette GERGEN, Sylvie PIGANEAU ;
Monsieur Othman NASROU.

Étaient absents excusés :

Mesdames Gwendoline DESFORGES, Martine LETOUBLON ;
Messieurs Karl OLIVE, Ali RABEH, Patrick STEFANINI,

Considérant la démission du Président du Syndicat Mixte concerné par l'exercice 2023, prenant effet le 06 février 2024 soit après la journée complémentaire ;

La Présidente par intérim soumet à l'approbation du Comité le Compte Administratif 2023 secteur TVA, conforme au Compte de Gestion de l'exercice 2023, approuvé le 13 mars 2024, établi par Monsieur le Comptable du Trésor Public, Receveur du Syndicat.

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

**LE COMITE SYNDICAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ADOpte le Compte Administratif 2023 du Budget Secteur TVA dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion 2023 de Monsieur le Comptable du Trésor Public ;

ARRETE les résultats définitifs de la gestion 2023 tels que présentés dans les documents joints en annexe, à savoir :

Mbres en exercice : 9
Présents : 4
Suffrages exprimés : 4
Voix pour : 4
Voix contre : 0
Abstention : 0

- . un excédent d'exploitation de 1 719,33 €,
- . un besoin de financement de la section d'investissement de 71 323,59 € avant reports,
- . un besoin de financement de la section d'investissement de 113 992,59 € après reports.

Fait à Trappes-en-Yvelines,
Le 13 mars 2024

La Présidente par intérim du Syndicat Mixte
Sylvie PIGANEAU

